



COVID-19 MESURES DE PROTECTIONS

MESURES GENERALES

1. Les locaux, Temple, salle humide, cuisine, ainsi que le mobilier seront nettoyés/désinfectés avant chaque tenue.
2. La participation aux Réunions et Tenues est soumise à inscription obligatoire préalable via Doodle. Le lien pour cette application parviendra aux FF 10 jours avant la date de la Réunion/Tenue concernée.
3. Le nombre de participants aux Travaux est limité en fonction de la surface des locaux. En salle humide max. 29 FF. Au Temple 21 FF + le F de la Colonne d'harmonie. Si le nombre d'inscrits dépasse la capacité des locaux la règle premier inscrit, premier servi sera appliquée.
4. En tout temps une distance minimale de 1.50 mètre avec son/ses voisins est à respecter.
5. Embrassades, poignées de mains et tout autre contact physique sont à proscrire. Un regard fraternel et bienveillant les remplaceront.
6. Le port d'un masque et la désinfection des mains sont obligatoires dès l'entrée dans le bâtiment.
7. Le registre des présences ne sera pas à la disposition des FF. Le F Secr. fera l'appel lors de l'ouverture des travaux. (En réunion ou en Tenue)
8. Les FF visiteurs non membres de la La Fraternité ne sont pas admis.
9. Il est vivement recommandé aux FF qui disposent d'un appareil compatible de télécharger l'application « SWISSCOVID ».

LORS DE REUNIONS EN SALLE HUMIDE

1. Les FF entrent un par un, en respectant la distance de 1.50 mètre, par l'entrée principale du bâtiment.
2. S'il le souhaite, le F se rend au bar qui sera tenu par un seul F pour le service, (désigné par le F Maître des banquets) prend sa boisson, et se rend en salle humide où il prend place. Attention : un seul F à la fois au bar.
3. Les manteaux et pardessus ne doivent pas être déposés au porche, mais sur le dossier de la chaise occupée en salle humide. Un fois installé, les FF sont priés de ne pas changer de place.
4. Afin qu'ils puissent s'exprimer sans masque, le VMC et le F Orateur seront éloignés d'au moins 2.50 mètre du/des FF les plus proches. Il en sera de même pour tout autre F qui s'exprime plus longuement. (Lecture de planches)
5. A la fin des Travaux, les FF qui souhaitent profiter d'un moment convivial peuvent le faire tout en restant à leur place. La réunion de plusieurs FF autour du bar est proscrite, à toute heure de la nuit.
6. Lorsqu'il quitte la salle humide, individuellement et toujours en respectant les distances, le F est prié de ne pas s'arrêter et stationner au porche.

LORS DE TENUES AU TEMPLE

1. La porte de la loge de la Colonne d'Harmonie et celle se trouvant derrière l'Orient resteront ouvertes durant toute la durée de la Tenue, et le ventilateur restera enclenché.
2. L'entrée au Temple se fait en maintenant la distance avec celui qui précède. Pas d'attroupement au porche ni dans l'escalier.
3. Une distance minimum de 1.50 mètre sera respectée par les FF siégeant sur les colonnes et à l'Orient. Afin que cette distance puisse être garantie, le Temple sera aménagé en conséquence.
4. Le port des gants est proscrit.
5. Le VMC et les Surv. sont dispensés du port du masque. Idem pour le F Orateur et le F Secr. lorsqu'ils s'expriment.
6. La Chaîne d'union se fera sans se donner la main, mais en se mettant à l'ordre de fidélité (main droite sur le cœur) et reste un moment de recueillement collectif.

RITUELS

1. Mis à part la distance entre le 1^{er} Surv. et F 2^e Expert, qu'il est difficile de modifier, les rituels d'ouverture et de fermeture des Travaux nécessitent de petites adaptations sans altération de leurs significations. Celles-ci seront mises en œuvre lors de la répétition qui précèdera la reprise des travaux.
2. Pour les rituels de Promotion et d'Elévation, la situation est plus complexe. La proximité entre le F concerné et les autres acteurs (F Préparateur et VMC) ne pouvant être évitée. Le F App. et/ou Comp. devra préalablement être informé de cette situation, et s'il souhaite provisoirement renoncer à cette cérémonie, nous devrons respecter son choix.
3. L'obole sera collectée par le F Elémosinaire à la sortie du Temple.
4. L'allumage des petites Lumières sera fait par le Maître des Cérémonies seul, le VMC et les FF Surv. prononçant les sentences depuis leur plateau respectif. Il en sera de même lors de la clôture de la Loge.
5. Pour l'instant il paraît difficile de pratiquer une initiation en respectant les directives de la GLSA.
6. Le déroulement de chaque rituel fera l'objet d'une répétition afin de procéder aux adaptations nécessaires tout en veillant à ne pas en altérer la signification.